

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE
À SAINT-SYLVESTRE, SAINT-SÉVERIN ET SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 novembre 2015 à 19 h
Centre multifonctionnel, Salle Desjardins
435, rue Principale
Saint-Sylvestre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 NOVEMBRE 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme PAULETTE BOLDUC 5
M. MARIO GRENIER, maire, Municipalité de Saint-Sylvestre 7
M. YVES GALARNEAU 12
M. GILLES PARENT 13
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS PROPRIÉTAIRES ACORP, M. Christian Noël..... 14
M. CHRISTIAN NOËL..... 21

PAUSE

M. CLAUDE CHARRON 28
MM. MICHEL VACHON et CLAUDE CHARRON 34
M. MARIO LEHOUX 42
M. BERTRAND GAGNÉ 44
M. STÉPHANE LACHANCE 45
CORPORATION D.É.F.I., M. Richard Thérien 46
M. MARC AUGUSTE 47

MOT DE LA FIN 49

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2015 À 13 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus*.

10 Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15 Je suis secondé par la commissaire Corinne Gendron, ainsi que par madame Julie Crochetière et Jean-François Bergeron, qui sont analystes; également, de madame Lynda Carrier, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que de monsieur Luc Nolet, qui est conseiller en communication.

20 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, qui est composée de messieurs Michel Guimond et Maxime Légaré.

Tout comme la première partie, je rappelle que tous les propos de cette deuxième partie d'audience publique seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, qui est la sténographe officielle à la commission, qui n'est pas présente ici ce soir.

25 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

30 Nous avons tenu, les 20 et 21 octobre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

40

Le déroulement de la séance est le suivant :

45

- Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 3 novembre dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.
- Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Alors, il est important de faire respecter l'horaire pour faire passer les présentateurs de mémoires à l'heure convenue et d'être équitable envers chacun.
- Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

50

55

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

60

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Ce soir, nous avons 13 présentations qui sont prévues à l'horaire de la soirée, et également nous avons, en début de séance, ajouté une présentation verbale qui va être la quatorzième présentation ce soir.

65

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

70

Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience publique, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation. Alors, je demande votre collaboration à ce sujet.

80 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, ceux qui sont dans la salle ont la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85 Bien entendu, si quelqu'un fait une demande pour ce droit de rectification là, je vais quand même être vigilant pour m'assurer, pendant que cette personne est devant nous, que la personne s'en tienne à une rectification et qu'elle ne commente pas, par exemple, les mémoires ou des propos qui ont été tenus précédemment.

90 Je rappelle, ce droit est de rectifier les faits et non pas de se prononcer sur l'opinion émise, je le rappelle encore, c'est très important. Alors, ceci pour éviter des débats. Vous comprenez, si on laisse quelqu'un commenter le mémoire, bien la personne dont le mémoire a fait l'objet d'un commentaire, bien, pourrait demander à avoir un droit de réplique et on partirait un débat à ce moment-là.

95 Pour vous prévaloir du droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y seront inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir, leurs propos devront être brefs et factuels.

100 Nous allons aussi permettre que des rectifications soient faites par écrit au cours de la prochaine semaine parce que des gens qui prennent connaissance des mémoires voudraient préciser des choses qui pourraient être erronées à l'intérieur des mémoires. Mais attention, encore là, la commission n'acceptera pas des commentaires liés au contenu des mémoires, mais bien seulement des rectifications.

105 À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux. Mais si je me souviens bien, dans ce cas-ci, les centres régionaux n'ont pas accès à Internet. Donc, nous déposerons en version papier toute l'information reçue dès que possible.

110 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état, notamment, de vos préoccupations et des opinions que vous avez émises en deuxième partie de l'audience publique, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet.

115

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 12 février 2016. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

120 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

125 Les documents déposés au cours de l'audience publique et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés dans les centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

130 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique.

135 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

140 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire à cet effet, il est disponible à l'entrée de la salle, je crois qu'il y a aussi certaines feuilles qui ont été distribuées sur les sièges de l'assistance.

Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

145 _____

150

155

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme PAULETTE BOLDUC

LE PRÉSIDENT :

160

Alors, sans plus tarder, je vais inviter notre première personne qui est inscrite pour présenter un mémoire. Donc, je vais inviter, madame Paulette Bolduc à s'avancer à la table ici à l'avant.

165

Mme PAULETTE BOLDUC :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

LE PRÉSIDENT :

170

Bonsoir, Madame Bolduc. Alors, à vous la parole.

Mme PAULETTE BOLDUC :

175

Je peux commencer?

LE PRÉSIDENT :

180

Oui.

Mme PAULETTE BOLDUC :

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

185

Début de la phrase à la page 2 : « Citoyenne de Thetford Mines et plus précisément de... »
Fin de la phrase à la page 6 : « ... on ne peut que s'en mordre les doigts... »

LE PRÉSIDENT :

190

Madame Bolduc, excusez-moi, il vous reste quatre minutes.

Mme PAULETTE BOLDUC :

O.K.

195

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 6 : « Il est toujours aussi surprenant... »

Fin du mémoire.

200

Merci.

LE PRÉSIDENT :

205

Alors, merci, Madame Bolduc, pour votre présentation. C'est bien certain que pour les principaux éléments que vous avez soulignés dans vos préoccupations, la commission va les examiner. Donc, ça fait partie de l'analyse de la commission.

210

Je mentionnerais par contre une précision concernant le potentiel acéricole, les érablières. On sait que la CPTAQ doit se prononcer sur cette question-là, c'est son mandat. Donc, normalement, les commissions font état de cet enjeu-là, mais en ayant en tête que le mot de la fin, on pourrait dire, sur ça, revient à la CPTAQ qui peut à ce moment-là exiger les modifications au projet ou à ce moment-là aussi refuser le projet, bien entendu, ou poser des conditions en tout cas.

215

Alors, soyez assurée qu'on va examiner vos préoccupations.

Mme PAULETTE BOLDUC :

220

Merci.

LE PRÉSIDENT :

225

C'est moi qui vous remercie.

230

**M. MARIO GRENIER, MAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE**

235

LE PRÉSIDENT :

240

Nous allons maintenant inviter monsieur Mario Grenier, maire de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Alors, bonsoir, Monsieur le maire.

245

M. MARIO GRENIER :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

250

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

M. MARIO GRENIER :

255

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

260

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Grenier, pour votre mémoire. En page 8, vous avez mentionné qu'il y aurait le comité de suivi, qu'un comité de suivi travaillait. Donc, pour prendre l'extrait :

265

« Présentement, un comité de suivi travaille à l'élaboration de plans de communication, de traitement des plaintes en prévision de la période des travaux. »

270

Actuellement, c'est-à-dire en première partie, on avait discuté de la composition éventuelle du comité de suivi. Est-ce qu'on parle vraiment de la composition que le comité de suivi aura ou on est encore à un niveau de comité de suivi préliminaire?

M. MARIO GRENIER :

275 Pas nécessairement. À l'heure actuelle, il y a deux rencontres. On va avoir une rencontre
bientôt pour le comité de suivi. Sur le comité de suivi, on a les membres du conseil puis même, on
a été chercher des membres, d'autres personnes en dehors même de la municipalité pour être
capables de donner une bonne expertise puis être capables d'avoir les meilleures
communications possibles avec notre comité de suivi.

280

LE PRÉSIDENT :

C'est votre comité de suivi à vous. Ce n'est pas le comité de suivi que le promoteur entend
mettre...

285

M. MARIO GRENIER :

Oui, oui, oui, oui.

290

LE PRÉSIDENT :

Ce serait le même comité?

295

M. MARIO GRENIER :

Ce comité de suivi là, en réalité, a un membre du Conseil de la municipalité de Saint-
Sylvestre puis un autre citoyen, plus le promoteur qui est sur le comité de suivi aussi, là. Puis on a
des membres, un membre aussi de l'UPA puis un urbaniste.

300

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Bon. Disons que le projet se construit, il était question à l'intérieur, il y a certains
documents sur les ententes de collaboration, entre autres, qui ont été développées, vous, pendant
par exemple la période de construction du projet, en tant que maire, donc en tant
qu'administrateur d'une administration municipale qui est engagée à l'intérieur du projet comme
partenaire, donc qui est la tête qui siège sur le commandité, comme on dit en bon français, de la
société en commandite, quel type de suivi, surveillance que vous souhaitez avoir pendant la
construction du projet?

310

M. MARIO GRENIER :

315 Monsieur le président, j'ai l'intention d'être présent à tous les jours sur le chantier. Ma
municipalité, ça me tient à coeur. Je veux absolument que les gens soient heureux quand même.
Je sais que pendant les 18 prochains mois de la construction, il va y avoir beaucoup de
changements dans notre municipalité. Il va y avoir beaucoup plus de trafics qu'il y en avait
auparavant, ces choses-là, mais c'est temporaire. Je pense que les gens, on veut répondre,
comme on le fait à l'heure actuelle depuis le début, on veut travailler bien fort pour.

320 Ça fait qu'en étant sur le comité d'administration avec le partenaire ou le promoteur, bien,
on va être plus proche des décisions, on va être plus proche pour être capables de prendre des
décisions pour aider à notre population à bien réaliser le projet.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je comprends bien votre vision, donc on peut envisager que le promoteur établirait
un bureau de projet donc avec une équipe centralisée, un responsable global du chantier. Donc,
vous souhaitez pouvoir avoir une information continue avec le bureau de projet, on pourrait dire.

330 **M. MARIO GRENIER :**

Vous avez raison. On en a déjà, à l'heure actuelle, trois réunions de faites avec les
actionnaires du projet, comme le promoteur RES puis le partenaire d'investissement, puis on a
pris des décisions à l'heure actuelle sur le cheminement du projet. Mais en étant présent sur le
comité comme actionnaire, en réalité dans l'analyse décisionnelle, bien, la municipalité de Saint-
Sylvestre va être capable de répondre aux questions de ses citoyens directement.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

345 J'aurais quelques questions. Vous mentionnez en page 7 que vous avez procédé ou qu'il y
a eu, plutôt, plusieurs séances de portes ouvertes. Est-ce que c'est le seul dialogue que vous
avez eu à propos du projet avec vos citoyens, ces portes ouvertes là?

350

M. MARIO GRENIER :

355 Madame, si vous saviez. Je pense que j'en parle à tous les jours avec mes citoyens, puis
d'information. On a débuté avec la MRC en 2014, au début de l'année 2014, pour que notre
360 population soit consciente du projet qui s'en venait à Saint-Sylvestre, pour que nos citoyens, nos
citoyennes soient le mieux informés. Ça fait qu'on a refait d'autres réunions. Mais ça, ce n'était
pas obligatoire en 2014, en janvier 2014 quand on a rencontré la MRC, mais on voulait que les
gens soient bien informés.

360 Mais à tous les jours, j'ai des questions sur la population. Des fois, il y a des inquiétudes.
On travaille pour qu'il y ait une bonne réponse. On travaille pour que ça soit le plus accessible
possible à notre population. Ça fait qu'on en a refait d'autres en mars, aussi. On en avait fait
365 d'autres, à l'heure actuelle on doit être rendu à quatre et plus, mais l'information a tout le temps
été très bien divulguée ici à la salle municipale.

LA COMMISSAIRE :

370 Ça fait que je comprends que vous avez informé la population, mais comment est-ce que
vous avez pu juger que la population était favorable au projet?

M. MARIO GRENIER :

375 Au Conseil municipal, les gens sont tout le temps les bienvenus. Comment je pourrais vous
expliquer? Dans ma municipalité, je suis assez présent par rapport à mon travail, puis les gens
venaient s'informer, venaient demander de l'information. Même, il y a des gens qui me disent :
« Mario, est-ce que c'est à la veille de commencer? On a hâte que ça commence. On a hâte que
ce projet... est-ce qu'il va avoir lieu? » Ces choses-là. Bien, j'ai dit : « On a encore des étapes à
traverser. »

380 Mais je peux vous dire, Madame, que la communication, elle passe 100% dans notre
population. Ça, je peux vous le dire devant tout le monde. Il n'y a pas personne qui est ignoré
dans ses questions ou qu'on a ignoré les questions de ces gens-là.

385 **LA COMMISSAIRE :**

Et pour poursuivre là-dessus. Quand vous nous dites, page 9 vous parlez des
désagréments. Vous nous dites : « Dans le cheminement du projet, ces aspects ont été ciblés et
apportés au promoteur. »

390 Par quel canal est-ce que vous avez eu vent des problèmes? Est-ce que c'était
essentiellement par les échanges dont vous nous parlez ou s'il y a eu d'autres canaux de
communication qui vous ont permis d'obtenir ces informations-là?

M. MARIO GRENIER :

395 Comme je vous disais tout à l'heure, on en parle souvent, mais on a un comité, on avait un
comité, le comité est encore en place, mais là, on n'a moins de réunions parce que le projet est en
audience. Mais auparavant, depuis un an et demi environ, on a un comité puis on avait des gens,
des citoyens à Saint-Sylvestre aussi qui étaient sur le comité, puis qui ont posé beaucoup de
400 questions pour que la population soit... puis ces gens-là, c'est des gens que j'ai une grande
confiance en eux autres, qui avaient une grande, pas nécessairement expérience, mais ont été
chercher beaucoup d'informations.

405 Ça fait que sur notre comité qu'on avait puis qu'on travaillait avec le promoteur, bien, les
questions circulaient puis j'étais capable de retourner faire la communication avec ma population,
là, pour être capable de... puis s'il y avait des questions d'information, bien, on en reparlait encore
au comité. Ça fait qu'on allait encore chercher plus d'informations.

LA COMMISSAIRE :

410 Puis est-ce qu'un sondage n'aurait pas été une possibilité ou si vous avez écarté ça comme
n'étant pas utile?

M. MARIO GRENIER :

415 Non, non, non, non, ça n'a pas été écarté, un sondage. Bien, je vais vous répondre à votre
question par deux réponses. On avait fait notre petit journal. Les gens pouvaient poser des
questions sur notre journal. On faisait la réponse publiquement dans le petit journal *Entre les*
branches. C'est un journal qui est très, très lu.

420 On a fait un genre de forum, une consultation publique, samedi passé, c'est à deux jours,
deux, trois jours d'aujourd'hui, samedi passé, puis la population était tout invitée. On avait fait un
sondage. On a fait, pas juste sur le parc éolien puis le nouveau projet, on l'a fait sur tout l'avenir
de Saint-Sylvestre.

425 Ça fait que notre population avait le droit, a fait son sondage avant, a transmis le document,
puis avec l'aide du CLD, on a fait aussi, samedi passé, une consultation publique de tout notre

monde. Ça a commencé le matin avec les nouveaux arrivants, le midi, puis dans l'après-midi, jusqu'à 4 h 30, on a travaillé en atelier avec tout le monde ensemble.

430

S'il y avait eu des inquiétudes, on aurait répondu aux inquiétudes à 100 %. On était là pour ça, mais c'était en dehors des promoteurs. Les gens étaient chez eux, ici, à la salle pour parler de l'avenir de Saint-Sylvestre. Puis on a eu des bons commentaires, tout a été bien expliqué. On n'a rien à cacher, puis on travaille pour que ça aille bien à Saint-Sylvestre.

435

LA COMMISSAIRE :

Merci.

440

LE PRÉSIDENT :

Nous vous remercions pour votre présentation.

445

M. MARIO GRENIER :

Merci.

450

M. YVES GALARNEAU

LE PRÉSIDENT :

455

Nous allons maintenant inviter, monsieur Yves Galarneau à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

M. YVES GALARNEAU :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

460

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci de votre écoute.

465

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Galarneau, pour votre témoignage. Nous vous remercions.

470

M. GILLES PARENT

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter, monsieur Gilles Parent.

475

M. GILLES PARENT :

Bonsoir.

480

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

485

M. GILLES PARENT :

Disons, que moi ce n'est pas un grand texte, c'est seulement une lettre que j'ai écrite au BAPE, que je vais vous lire concernant l'opinion que j'ai sur le projet.

490

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous remercie, Monsieur Parent. Bien évidemment, dans votre mémoire, vous apportez la question économique. C'est des aspects également que la commission va analyser, donc les retombées économiques pour les municipalités locales. Donc, ça fait partie également de l'analyse de la commission, au même titre aussi que les impacts qu'on peut appeler négatifs. On regarde aussi les répercussions qui peuvent être positives également, dans nos rapports.

495

500

M. GILLES PARENT :

Merci.

505

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie.

510

M. CHRISTIAN NOËL

LE PRÉSIDENT :

515

Alors, nous allons maintenant inviter, monsieur Christian Noël à s'avancer. Bonsoir, Monsieur Noël.

M. CHRISTIAN NOËL :

520

Bonsoir, Monsieur Germain. Bonsoir, Madame Gendron. Je vous remercie de nous accorder ces quelques minutes. J'ai un mémoire, comme vous le savez, qui approche 60 pages. Donc, je vais brosser rapidement la raison pourquoi on est venu ici.

525

Moi, je représente l'Association des propriétaires. On est près de 500 membres dans la région, justement à cause de l'éolien. La raison pourquoi on s'est produit, c'est parce qu'on est venu les 20 et 21 octobre 2015 passés, et puis on s'est aperçu que les échanges étaient très superficiels et puis ne donnaient pas satisfaction. En plus d'avoir rencontré des gens de Saint-Sylvestre ainsi que Saint-Pierre, Saint-Jaques-de-Leeds, Sacré-Coeur-de-Jésus qui sont en

530

découragement total devant ces énormités qu'ils vont avoir dans leur paysage.

Alors, la question c'est que c'est une question d'équité, une question de justice et c'est un projet qui est inadéquat dans la distribution des nuisances qui vont être tout le long, finalement, des limites de Saint-Pierre, Sainte-Jacques-de-Leeds et Sacré-Coeur-de-Jésus pendant que le

535

village, bien sûr, contradictoirement, et c'est là l'injustice, devrait retirer toutes les redevances. Tandis que les autres, on va le voir plus tard, vont être sujets à des dévaluations et des atteintes à la santé, qui sont prouvées et sérieuses.

540

Alors, c'est pour ça que je vous remercie. Alors, je vais commencer tout de suite. Ce qui est arrivé, tout simplement, c'est qu'en rencontrant des gens de la région et autour du parc, des gens sont déjà habités de déception et de découragement. Quand je vous dis ça, c'est sérieux. Il y a des médecins et il y a des gens qui en suivent d'autres dans les parcs voisins. Alors, c'est à ça, là, qu'on va faire face.

545 Ici, on a entendu, quand les audiences ont commencé – vous allez me pardonner, je vais
aller de page en page, je vous situerai où est-ce que je suis rendu dans les pages, parce qu'il y a
60 pages. Alors, les gens sont suivis, et c'est prouvé par 407 études, en santé. En 2015, Santé
Canada reconnaît aussi la... comment est-ce qu'on pourrait appeler ça en français? C'est une
550 maladie qui est associée psychologiquement puis biologiquement à la dépression à cause des
éoliennes, à cause des vibrations, à cause des sons.

Et je suis rendu ici, pour avoir fait le tour de toute l'étude et je ne suis pas tout seul, on est
une équipe de trois, quatre, on a passé toute l'étude à partir du PR.1 jusqu'au PR.5. Alors, là, je
suis rendu à la page 6. Alors, si on va, on commence à partir du PR.1, l'article 6. On voit les
555 principaux impacts. Il n'y a absolument rien qui a été indiqué ou informé à la population de même
qu'à tous les gens qui sont venus ici, que j'ai rencontré plusieurs, qui étaient complètement en
déception devant le peu de réponses ou pas de réponse qu'il y a eu.

Alors, il n'y pas eu de prises de son. Il y a eu deux prises de son qui ont été prises. Le reste,
560 c'est toute de la simulation informatique ou par logiciel. Les résidences du village sont beaucoup
plus loin des éoliennes que les autres résidences qui sont dans les rangs, pareil comme partout
ailleurs. De faibles niveaux de bruit, c'est faux. Les niveaux de bruit montent jusqu'à 60 dB et
même plus hauts, dépendant de la température.

J'en viens encore à la description et aux prises de son. Il n'y a aucune espèce de prise de
son qui a été prise avec des preuves dans laquelle les prises de son ont été impactées dans leur
milieu, c'est-à-dire l'atmosphère. Je suis certifié en météo. Je suis un pilote d'avion. J'ai été en
planification de vol. L'aérodynamique, je connais. J'ai aussi été dans la planification de vol. J'ai
565 travaillé dans le Nord. Les hélices, je sais ce que ça fait. Et puis quand on fait des tests de son
puis qu'on n'indique même pas la hauteur du plafond, température, la saison, où est-ce qu'on a
570 pris ça, à quelle place. Partout ailleurs, sur tous les autres projets, que ça soit en Ontario, dans les
états des États-Unis, il y a eu des suivis sur le terrain, à toutes les maisons, en dedans, en dehors
pendant un an.

On est rendu aujourd'hui avec des 3,2 mégawatts. C'est ce qu'il y a de plus gros au
575 Canada, il n'y a absolument aucune espèce de spécification sur les machines.

Alors, on parle de quoi, là? Il n'y a personne qui sait de quoi il parle. La spécification des
machines, on les a jointes dans le rapport ici. Les 2,3 ils ont 5 800 pieds carrés de surface de
580 voiture. La 3,2, elle en a 10 000. Au-dessus de la 2,3 – c'est déjà indiqué dans les rapports que
vous avez –, ça dépasse l'entendement, ça ne devrait même pas être permis.

585 En Allemagne, aux États-Unis, ils demandent 6 000, minimum 3 000. On arrive avec ça ici, il n'y a pas un pauvre citoyen qui est au courant de quoi que ce soit là-dedans. Puis ils veulent planter ça dans les rangs, mais à trois miles du village. Pourquoi qu'ils ne le plantent pas à côté du village? C'est injuste, ça. Si c'est bon pour les rangs, c'est bon pour le village. C'est la même chose. C'est le même problème qui se retrouve partout dans tous les parcs et qui se répète.

590 On arrive avec la note 98-01, c'est la même chose encore. Il a été rapporté dans le parc des Moulins par monsieur Dessureault – c'est tout écrit dans votre rapport –, il a été reporté la note 98-01, elle était inadéquate à ce moment-là, avec des 2,3. Puis là, on reprend la note 98-01 puis on vient la réappliquer ici avec des 3,2. Ça fait que pendant ce temps-là, on reste aux 500 mètres du 500 kilowatts. La Baie-des-Sables, il y a 12 ans. Puis on est rendu avec des 3,2 sept fois plus gros avec du 500 mètres! Où est-ce qu'on est rendu, là? C'est ça.

595 Alors, on est en train de mettre les gens devant ça. Ils vont se retrouver avec des machines à gronder jusqu'à 60, 70 décibels avec des nuages à 2 000 pieds. Les montagnes ici sont à 2 000 pieds. On est en automne, hiver, printemps. La moyenne des nuages, la hauteur des nuages c'est à 2 000 pieds. Alors, plus il va faire froid, plus que le son va être fort, dépendant des vents, dépendant la morphologie. Il n'y a absolument rien de ça qui a été approché.

600 Aux deux réunions publiques qu'il y a eu, des spécialistes, on leur a demandé des réponses, il n'y en avait pas. Nous autres, on a pris un rapport, on s'est mis à trois, quatre. Il y a même une personne qui a passé 30 ans en sécurité industrielle qui a participé. Alors, on ne vient pas ici parler à travers notre chapeau, là.

610 Ce qui se passe ici, ils peuvent bien faire ce qu'ils veulent, ça ne nous regarde pas. Mais là, quand c'est rendu qu'on vient et qu'on déborde dans les municipalités voisines, mais surtout des voisins propriétaires terriens qu'il y a de l'autre côté des limites, bien là, c'est sûr et certain que ça regarde des gens l'autre bord. On ne peut pas faire autrement. On ne peut pas limiter ça avec des 3,2 mégawatts qui sont reconnus, qui vont jusqu'à 10 kilomètres, là.

615 Alors, ça, ça veut dire que ça va aller frapper jusque sur l'autre parc, l'autre côté, à cause de la morphologie dans laquelle on se trouve.

En résumé, c'est ça que je voulais vous dire.

620 Je vais continuer avec ça aussi. Alors, vous voyez tous les PR qui sont tous définis – je suis rendu à la page 8 – le PR.3, le programme PR.3, il n'y a aucune photo de spécification en tête. Il n'y a aucune photo de spécification de la 3,2 mégawatts. Il n'y a personne qui a pu avoir accès à ça.

625 Mais là, on va prendre la parole des gens qui sont des, comment je pourrais dire, des villégiateurs ou bien donc des agriculteurs qui vont nous dire c'est quoi une 3,2? Ils ne savent même pas c'est quoi.

630 Alors, comment est-ce qu'ils peuvent arriver... on va lui demander c'est quoi, je vais vous le demander, la largeur de la corde en travers de la pale? Mais oui, mais c'est la voilure. Plus qu'elle est large, plus qu'elle va chercher du vent, plus qu'on va chercher de la vibration. Ce poteau-là qui est à 350-380 pieds de haut, là – je n'ai pas besoin d'aller dans mon texte parce que je connais le système par coeur. 380 pieds de haut, lui, là, il y a 150 tonnes qui virevoltent autour du poteau et le poteau est constamment arqué de tous les sens, 360 degrés. La girouette qui est en haut, elle tourne à tous les 10 ou 6 degrés, dépendant de la spécification. Ce qui fait que le vent ne sera jamais à 90 degrés dedans, il va toujours rester en travers On appelle ça du drift.

635 Alors, c'est ça. C'est ça qui va faire vibrer les hélices. Ces hélices-là, ce n'est pas des petites hélices. Ça pèse 75 tonnes, O.K.? Ça va chercher 10 000 pieds carrés de surface. Il parlait de la 2,3 tout à l'heure. La 2,3, là, je regrette, mais elle a 5 800 pieds de voilure. On est rendu à 10 000. À un moment donné, là, où est-ce qu'on s'en va?

640 Ça fait que là, ils mettent toutes ces éoliennes-là qui font de la vibration. Ce que je vous dis, là, c'est tout dans le texte qui est ici, O.K.? Je m'excuse, mais si je veux prendre le 15 minutes, il faut que je passe direct.

645 Ce qui est important, et je l'ai écrit ici, c'est que la spécification, tout tourne autour de ça. Vous allez acheter une automobile. Vous n'achèteriez pas une automobile, sans savoir c'est quoi qu'elle fait. Est-ce qu'elle est sur les quatre roues, sur les *all wheel drive*, sur deux roues arrière, sur deux roues avant? C'est quoi qu'elle va faire, combien de miles au gallon, combien qu'elle va te coûter? Mais c'est la même chose, c'est encore pire avec une éolienne.

650 Si je vais me chercher un avion, moi, j'ai une compagnie aérienne, je suis un représentant, puis j'ai décidé que je voulais avoir, je ne sais pas, moi, je vais vous dire un Convair 580 à côté d'un Dash 8. Est-ce que ça vous dit quelque chose? Ça ne vous dit absolument rien. Je le comprends que ça ne vous dit rien, mais c'est la même chose avec les éoliennes.

655 N'importe qui peut parler de satellite, d'Airbus 380 ou de 767. Mais oui, mais un instant, là. Moi, je peux vous dire qu'un Hercule, par exemple, 250 000 livres on peut le décoller à 4 000 pieds, et c'est là que j'en arrive avec le parallèle, sur une piste de glace avec 250 000 livres à moins 40. Mais je vais arriver en été avec 250 000 livres, ça va me prendre 10 000 pieds sur une piste de gravier.

660

665 Ce que je veux vous démontrer, c'est que la météo, là, la dynamique des gaz, c'est ça qui change tout. Ce n'est jamais stable. Vous avez ici là-dedans un diagramme, O.K., de la météo, de la pression, de la température, de la direction des vents, de la force des vents à toutes les heures. Et vous allez voir que c'est constamment changeant.

670 Alors, quand c'est changeant, l'hélice est forcée de s'ajuster à contrevent, mais elle s'ajustera jamais direct dessus. Et ce qu'on appelle la *drift*, la dérive, parce que le vent arrive en travers dessus, c'est ça qui fait gronder. On a 350 pieds, 380 pieds de voilure, là. Alors, le poteau, il passe son temps à vibrer comme ça, d'un bord puis de l'autre tout le temps.

675 La vibration descend à travers des *rods* qui ont 80 à 100 pieds dans le roc, qui est apparenté au granite ici. Et quand vous mettez 50, 60 éoliennes en ligne sur les sommets, bien, vous décuplez par 60 fois les vibrations qui se retrouvent dans les maisons puis qui se retrouvent dans les fenêtres puis tout partout, qui réveillent les gens.

680 La nuit, il fait plus froid; plus qu'il fait froid, plus que les gaz sont condensés; plus qu'ils sont condensés, plus qu'il y a de l'emprise sur la voilure.

685 Alors, je vous résume ça pour être le plus simple possible, mais pour être le plus clairvoyant possible.

690 Les gens que j'ai vus sont totalement découragés. Pareil comme la place là-bas, O.K.? La raison pourquoi moi je me suis impliqué là-dedans, la seule raison, parce que je ne suis pas un gars plus public ou sociable qu'il faut, c'est parce que j'ai passé ma vie dans l'aviation. Quand je suis allé me placer en dessous d'une éolienne, j'ai reconnu des Hercules, des hélicoptères en stationnement sur un stationnement d'aéroport. C'est comme ça que j'ai compris et j'ai fait l'attache et puis qu'on a pris le chemin.

695 Alors, tout le long des PR qu'on a passés là, de PR.1 à PR.5 à PR.3, il n'y a absolument rien. On ne trouve rien sur la vraie acoustique et les rapports.

LE PRÉSIDENT :

695 Je vais vous demander de conclure.

700 **M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. Et en concluant, ce n'est pas compliqué. C'est qu'on a mis un paquet de considérants ici. Il y en a 35, O.K.? Il n'y a absolument rien qui parle de la santé, des effets sur la santé. Il n'y a rien qui parle de la dévaluation. La dévaluation est prouvée là-dedans. En Ontario, dans les États, au Wisconsin, partout, vous avez des pages que je vous ai mises avec les dévaluations. O.K.? Il y a 35 %, ça représente 60-80 000 \$ par maison.

710 Les gens qui sont dans les rangs, ils sont conscients de ça. Je ne leur ai pas donné les chiffres, mais ils savent qu'ils ne vaudront plus rien tout à l'heure. Ça, là, c'est de l'équité puis c'est du respect du voisinage. Alors, si c'est bon pour eux autres, bien, c'est bon pour les gens du village. Les gens du village, ils sont complètement en dehors. Mais les gens qui sont dedans, ils vont être les victimes eux autres de santé et d'équité. Et c'est ça qui est grave.

715 Ça fait qu'en plus de subir au point de vue santé, ils subissent au point de vue équité. C'est ça qu'il faut savoir.

Alors, en conclusion – vous voulez ma conclusion, on va vous donner ça tout de suite. Ici, vous avez vu les photos? Je vous prierais d'aller à la page 39. Ça va vous résumer, là, une seule photo. Donc, en pages 38 et 39.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, c'est votre conclusion.

725 **M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K.? On l'a?

730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

735 **M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. Alors, vous voyez la page 38?

LE PRÉSIDENT :

740

Oui.

M. CHRISTIAN NOËL :

745

J'arrive sur la page 38, là. On n'a pas vu une seule fois ici des photos originales. Ils auraient pu y aller en prendre à Saint-Ferdinand puis à Saint-Jean-de-Bréboeuf ou Thetford. Ça, c'est des photos à deux miles et demi. Regardez la grosseur des éoliennes qu'il y a là-dessus. Au-dessus, des fils électriques, des transformateurs, puis regardez la grosseur des maisons. Tous ces gens-là sont en litige et ils sont en plainte, en découragement psychologique. Ils ne dorment plus la nuit, là. O.K.? Regardez la grosseur des éoliennes, c'est des 2,3. Ils s'en viennent ici avec des 3,2 puis ils disent que c'est de toute beauté. O.K.?

750

Alors, vous voyez qu'en dessous, tout est écrasé. Les gens, là, ça ne vit plus, là, parce qu'ils ne dorment plus la nuit. Pourtant, c'est des gens qui travaillent dur, qui sont vaillants.

755

Je vous demanderais de passer à l'autre – j'ai fini – page 39. Bon. Ce que vous voyez là, vous voyez comme moi, il y a cinq éoliennes. Vous voyez la maison en dessous? Il y a deux maisons sur le flanc de la montagne. Ces gens-là, ils pourraient vous en parler c'est quoi les affaires des éoliennes.

760

Est-ce que j'ai besoin de vous en dire plus? Tout ce que je vous ai dit est prouvé ici.

Alors, je cours à la conclusion.

765

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'était votre conclusion, c'est ce que nous avons convenu. Surtout qu'il faut mentionner qu'on a accepté que vous veniez à titre de l'Association des résidents propriétaires, l'ACORP, et que vous veniez aussi à titre personnel. Ça fait que là, on a épuisé le 15 minutes, si j'ai bien compris de...

770

M. CHRISTIAN NOËL :

Le message?

775

LE PRÉSIDENT :

780 Vous êtes représentant de l'ACORP, maintenant, ça fait que je vais vous demander d'aller maintenant à votre autre mémoire.

M. CHRISTIAN NOËL :

785 Oui? Dans mon mémoire?

LE PRÉSIDENT :

790 Oui.

M. CHRISTIAN NOËL :

O.K. On transfère.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. On a passé les 15 minutes.

M. CHRISTIAN NOËL :

800 Je vais aller le chercher.

LE PRÉSIDENT :

805 Et vous pourrez conclure globalement.

M. CHRISTIAN NOËL

810 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, rebonjour. Donc, maintenant, vous présentez un mémoire à titre personnel.

815

M. CHRISTIAN NOËL :

820 Oui, un mémoire personnel. Alors, je vais encore passer tout droit des quatre premières pages, on va passer tout droit des photos que vous avez vues. Je m'en vais à la page 5. O.K. Vous avez la page 5? O.K. On ne répètera pas tout ça, parce que c'est des fiches techniques, d'accord?

825 Alors, là, à la page 5, vous avez la 3,2 mégawatts, O.K.? Alors, vous pouvez voir ici 10 000 pieds carrés vers le trois quarts de la page vis-à-vis de l'hélice. C'est ce que je vous disais une 3,2. C'est de la voilure, ça, là.

LE PRÉSIDENT :

830 C'est la 2,3 que j'ai à la page 5.

M. CHRISTIAN NOËL :

835 O.K. Après ça, vous allez dans l'autre. Je vous ramène ici à la... O.K. Vous voyez une éolienne à la page 6, à côté du village, puis au pied de l'éolienne, c'est ce qu'on n'a jamais vu au BAPE ni nulle part dans les informations. On voit un bâtiment, on voit des tracteurs puis on voit des camions au bas de l'éolienne, dans le champ. Bien, ça, c'est la vraie proportion de ces machines-là.

840 Alors, c'est ça qu'il faut penser quand on veut...les gens ici disaient qu'ils n'avaient jamais vu ça. « Ah oui, on a besoin d'argent, on a besoin d'argent. » Un instant, il va y avoir des victimes là-dedans. Et le village est à côté. On voit un petit village à côté puis on voit la grosseur de l'éolienne. Alors, si vous permettez, je vais vous lire le résumé. O.K.?

845 « *Photos non démontrées en audience – proportions évaluées, impossible. La voilure surdimensionnée de ce nouveau projet, la vague de chocs au croisement des pales sur le mat principal de chaque éolienne se répercutera dans la base de roc et s'additionnera d'un éogénérateur à l'autre. L'ancrage de ces mats de 300 tonnes chacun dans le roc à plusieurs dizaines de mètres de profondeur (semblable au granit) par des tubes (ROAD) d'acier solide précontraint provoqueront des vibrations sismiques, favorisant le déplacement des vibrations plus loin et plus vite. Actionnée par les vents locaux, chaque machine tourne à la même révolution ou presque... »*

850

855 On comprend ça? Alors, c'est là que la vibration se promène. Parce que ces machines-là sont toutes actionnées par la même chose, c'est le même vent local qu'il y a. Donc, elles tournent à peu près de la même vitesse. O.K.? Ça veut dire que les impulsions, les vibrations vont être à peu près toutes pareilles puis elles vont être amplifiées d'une machine à l'autre. O.K.?

860 « [...] l'impulsion pourrait avoir un effet d'amplification d'une éolienne à l'autre, se répercutant à de fortes distances à travers le sol rocheux de la région. Ces vibrations pourront être ressenties par tous les habitants de la région. Aux vibrations s'ajoutera le bruit engendré par les pales. Encore une fois, le projet présente des éoliennes de très grandes dimensions avec une voilure encore plus grande que celle du parc au sud de Saint-Pierre-de-Broughton, d'où la
865 génération d'une pression acoustique encore plus grande. Ici, encore, l'addition des machines provoquera une augmentation de la pression acoustique (bruits) qui sera – je tourne à l'autre page et je finis en haut – qui sera perceptible à très grande distance et ce phénomène ne sera qu'amplifié en hiver par temps très froid dû à la grande densité de l'air. Tous et chacun sont au fait que les sons et les vibrations voyagent plus rapidement et plus loin dans un milieu à forte densité.
870 Météo, plafonds, pression atmosphérique, température. »

Et granite. Et ça sort à travers des maisons. C'est sûr et certain. On peut vous le prouver n'importe quel temps. Ça a été prouvé, quand tu es dans ta maison et puis que... la seule question que je ne veux pas vous dire : est-ce que vous, vous coucheriez à côté de votre
875 frigidaire? Si vous voulez essayer ça, faites-le. Et en plus, les maisons, les vitres vont vibrer. C'est reconnu, O.K.?

Alors, je continue. On passe les spécifications. Si vous tournez à la page 9, O.K.? Ça, c'est un rapport acoustique tel qu'il devrait être fait, mais qui n'a jamais été fait nulle part. Ça, c'est réel.
880

Alors, vous voyez ici le plafond, ça a été pris le 3 novembre, je crois, 5 h 30. Alors, on voit le plafond est à 2 000 pieds, on voit la direction des vents. Puis ce qui est important c'est le graphique en bas. 24 heures de graphique sur les quatre données importantes de ce qu'on appelle l'entourage, le contenant de l'hélice qui est l'air. Alors, c'est la pression d'air, la
885 température, la direction des vents et la pression atmosphérique.

Alors, ce que je veux vous montrer, tout simplement, là, puis ça ne prend pas un ingénieur pour comprendre ça, c'est qu'à tous les carrés c'est une heure, O.K.? Est-ce que vous pouvez voir là-dedans une courbe qui est constante et stable? Absolument pas. Le vent n'est jamais
890 stable. Le vent c'est un produit erratique. Alors, c'est ça ici qu'on veut vous prouver.

Alors, avec ces graphiques-là, ça devient évident qu'une éolienne, elle ne sera jamais stable, elle ne sera jamais silencieuse. Et c'est écrit par les spécialistes : plus que les éoliennes sont grosses, plus qu'elles sont « dérangeables », plus qu'elles sont « nuisantes ».

895

Alors, je continue. Et à côté, vous avez l'échelle; des kilomètres à l'heure par rapport aux mètres/seconde. Ils sont tous mis là, puis on n'a jamais vu ça nulle part non plus. Il n'y a personne ici à Saint-Sylvestre, pas plus que dans la région, qui est capable de me dire c'est quoi l'équivalent de huit mètres à la seconde en kilomètres à l'heure, personne. Mais ils parlent d'éoliennes.

900

Alors, on continue plus bas, un petit peu plus bas. On parle toujours de la note 98-01. Bien, vous voyez, ici, vous avez une liste des huit principes et critères occidentaux. Ils sont reconnus. Au Québec, on ne les a pas. On a une note 98 que même Dessureault dans son rapport aux Moulins, il dit : « Ce n'est pas adéquat. » Mais il a dit ça il y a quatre ans puis on est encore rendu avec ça. Et ça, ici, là, ça là, c'est par l'association éolienne puis par la compagnie Vestas, les ingénieurs. Ils disent : « C'est ça qu'il faut qu'on prenne. » On est encore sur la 98-01.

905

Alors, on continue. Alors, la suite, pour l'immobilier. Là, je vous avais dit, je vous amène tout de suite à l'immobilier. Alors, 11 % de perte en moyenne en Angleterre, ça va? Est-ce que j'ai besoin de vous dire des chiffres? Le gars a perdu 70 000 \$ en moyenne sur des maisons de 300 000 \$. O.K? J'aurai ici en Ontario – on va sauter vite – une étude en Ontario avec le gouvernement de l'Ontario, une étude indépendante dont je vous parlais. Alors, j'y vais.

910

Moins 43 000 \$, ça équivaut à moins 38 %. Moins 73 000 \$, ça équivaut à moins 28 %; moins 66 000 \$, ça équivaut à moins 28 %; moins 55 000 \$, ça équivaut à moins 32 %. Je continue, je pourrais continuer, il y en a comme ça.

915

La photo que vous voyez en bas c'est la même chose. Par Santé Canada, par une étude au Canada, on voit encore les dépréciations. À la page 43, moins 56 %; page 41, moins 30 %; page 38, moins 29 %. Je peux continuer tout le reste de la page.

920

Ce que vous voyez là, c'est une éolienne dans le coin de Saint-Jean-de-Bréboeuf, sous le perron d'un gars. Il y en a 22 dans le premier périmètre autour de lui, complètement dévasté. Toutes les maisons sont là aussi. Il y en a 42 dans le deuxième périmètre à côté. C'est ça qui va arriver ici à Saint-Sylvestre.

925

Je regrette. Le nouveau rapport canadien, il reçoit et il conçoit, il accepte les problèmes de maladie. Reconnu en 2015, c'est fait. Alors, je vais passer vite.

930

935 Il y en a 407 rapports sur l'insanité, mais au Québec, il n'y en a pas. Il n'y en a pas à Saint-Sylvestre non plus, mais à un moment donné, il y a des gens, là, qui vont faire des poursuites, parce qu'il y en a ici au Québec des poursuites contre les promoteurs éoliens puis contre les gens qui sont arrivés à ça puis qui n'ont pas averti les gens qui avaient des maisons, qui vont avoir à faire face à ça. Alors, tout ce que je vous dis, c'est là.

940 Vous allez aussi en Allemagne. En Allemagne, c'est le pays de l'éolien, mais l'Association des physiciens d'Allemagne a recommandé au gouvernement de tout arrêter l'éolien parce que ça s'en venait trop gros, et ils ont demandé 10 kilomètres de distance. Arrêtez l'éolien complètement, parce que le gouvernement de l'Allemagne, il reconnaît les maladies dues à l'éolien.

945 En Finlande, c'est la même chose, en Australie c'est la même chose. Pour passer vite, au Wyoming on a arrêté, la même chose, l'éolien à cause de ça; rendu trop gros, trop proche, 500 mètres, ça ne marche pas. On est rendu à 6 000, 3.2 mégawatts. On revient encore là-dessus. Je continue la liste. Je vais essayer de finir ça vite.

950 O.K. Là, je m'en vais directement dans les jurisprudences. On n'a pas parlé de ça nulle part non plus. Quand il est arrivé, les 20 et 21 octobre, j'ai demandé s'il y avait un représentant du ministère de la Justice. Si ce n'était pas le ministère de la Justice, un avocat qui puisse informer les gens de leurs droits. La municipalité ne l'a pas fait, les maires ne l'ont pas fait. Tous ceux qui sont pour l'éolien, ils ne sont pas au courant. Il y a 62 jurisprudences à partir de la Cour suprême jusqu'en Cour supérieure qui donnent raison aux propriétaires. Les gars sont obligés de payer 300 000 \$ en dédommagement ou payer 3 millions de déménagements pour les sortir de là, parce que les maladies sont reconnues.

955 Bien, à un moment donné, il faut tomber dans la réalité, là. C'est là qu'on s'en va. O.K.? Je vais vous résumer ça. Il y a 25 jugements juste au Québec, à partir de la Cour suprême jusqu'en Cour d'appel, jusqu'en Cour supérieure qui prédominent les droits d'un propriétaire, son droit de jouir de sa propriété, de son équité. Il y a 42 autres jugements, le Tribunal administratif en France puis au Québec, où est-ce qu'il est permis, l'éolien, démolir au Portugal, démolir les éoliennes à cause de tout ça. C'est sérieux, ça.

960 Parce que là, les avocats puis les tribunaux sont au courant de ça. Mais les gens ne sont pas au courant, par exemple. Est-ce qu'on va attendre qu'ils soient obligés de se revirer de bord, se ruiner, puis là, on va se dire : ah, bien ce n'est pas grave, ils ne verront plus rien. Ils ne vaudront plus rien, ça fait qu'ils ne seront pas capables de se ramasser de l'argent pour financer un avocat. » Mais on est chanceux au Québec, parce qu'on a une affaire qui s'appelle les « recours collectifs ». Ça fait que c'est sûr et certain que ça ne restera pas là. C'est sûr et certain.

970 Ça fait que s'ils veulent des éoliennes, soyons donc éthiques un peu, puis, mettons dont les éoliennes au village. Ils veulent avoir 300 000 \$, qu'ils les mettent là. S'ils ne les mettent pas au village, ça doit être parce qu'ils ont une idée en quelque part que le village va se revirer de bord puis il va dire : « Tu vas me fermer ça. » Voyons donc!

975 Alors, je finis et je ferme avec la conclusion. J'en arrive – je vous laisse le soin, vous allez avoir le temps de regarder ça en détail. Il y a aussi la Charte des droits que je n'ai pas mentionnée, mais la Charte des droits donne tous les droits aux propriétaires puis aux droits privés. C'est approuvé, ça a été reconnu par la cour.

980 Alors, compte tenu :

De l'analyse rigoureuse approfondie ci-haut mentionnée et exposée, appuyée d'arguments formels en preuve, incluant experts et rapports de terrains;

985 Ayant exposé l'effleurement superficiel, minimisant ou faisant abstraction des données réelles démontrées, des improvisations, d'affirmations « amateuristes » et/ou de prétentions erronées et trompeuses;

990 Des références circonscrites balisées à sens unique promotionnel, les représentants publics se projetant comme un organe conglomérat d'Eo-marketing par défaut;

Du rapport d'avant-projet projetant et enferrant le milieu occupant résident devant un fait accompli, se positionnant sur le terrain du déni inconscient, des impacts au milieu habité, si minimales soient-ils.

995 Dans un scénario de deux ans de montage préparatoire par le convoiteur exploitant et sa définition concrète, comme on vient de prouver, contre environ 20 minutes d'analyses aux occupants résidents, le bruit n'est pas un droit. C'est reconnu à travers tous les niveaux de cour.

1000 Devant cette imposture, je demande aux commissaires du BAPE de Sainte-Marguerite, l'irrecevabilité du projet Sainte-Marguerite pressenti pour le milieu habité, pour la santé et le mieux-être et l'équité des propriétaires et de leurs droits.

Christian Noël, merci beaucoup. Merci.

1005

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie, Monsieur Noël.

1010 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Je reste disponible si jamais...

LE PRÉSIDENT :

1015 On a des questions. Mais comme on a dit tout à l'heure, pour les répercussions, on va regarder la documentation disponible et voir quels avis on peut faire sur ces points-là. Donc, comme j'ai dit tout à l'heure, les éléments sur le bruit, la valeur immobilière des maisons sont des aspects que la commission va examiner, notamment.

1020 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Je vous remercie. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1025 Je vous remercie pour votre témoignage.

M. CHRISTIAN NOËL :

1030 Bonne soirée!

LE PRÉSIDENT :

1035 Alors, nous allons faire une pause de 15 minutes. Donc, il est très exactement 20 h 34. Donc, nous allons reprendre à 20 h 49. Donc, je vous souhaite une bonne pause.

1040 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1045

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. CLAUDE CHARRON**

1050

LE PRÉSIDENT :

1055

Si vous voulez prendre place, nous allons recommencer. Et je vais inviter monsieur Claude Charron à s'avancer à la table des intervenants. Alors, je répète, si vous voulez bien prendre place. Bonsoir, Monsieur Charron. Alors, je vous donne la parole.

M. CLAUDE CHARRON :

1060

Merci, Monsieur Germain, bonsoir. Bonsoir, Madame Gendron. Alors, ce mémoire a aussi été présenté dans le cadre des audiences du BAPE de Saint-Cyprien là où la majorité des gens étaient vraiment contre le projet. Les maires étaient contre. L'UPA était contre. Alors, j'arrive ici où il semble que la majorité des gens soit pour le projet.

1065

Alors, moi, je viens ici pour témoigner de mon expérience, j'habitué au parc éolien de l'Érable. Alors, j'espère que ce mémoire-là va faire oeuvre utile. Je le considère comme une sorte de mise en garde pour les gens ici de Saint-Sylvestre et des autres municipalités.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1070

**Début de la phrase à la page 2 : « Je suis résidant de Saint-Ferdinand dans la MRC... »
Fin de la phrase à la page 2 : « ... comme les Gaspésiens avant eux. »**

1075

Je ne lirai pas tous les paragraphes du mémoire, je vais en lire à peu près la moitié pour entrer dans les temps.

1080

L'étude d'impact du promoteur pour le Projet éolien Mont Sainte-Marguerite fait état de 230 unités d'habitation, dont 114 chalets dans l'aire d'influence de 1,5 kilomètre d'une éolienne. Plusieurs études scientifiques recommandent une distance de deux kilomètres entre les éoliennes et les résidences. J'en réfère au mémoire du docteur Pierpont qui est venu au Québec dans le cadre des audiences du BAPE pour le projet de Saint-Valentin.

1085

C'est également la distance de protection minimale dans la plupart des projets éoliens au Québec. Sauf ici, au mont Sainte-Maraguerite, c'est 1,5 kilomètre et non deux kilomètres. Pourquoi c'est 1,5 kilomètre la zone d'influence forte? Je ne le sais pas, mais je peux vous dire qu'à deux kilomètres, on entend très bien les éoliennes. Parce que moi, j'en ai à un kilomètre, j'ai

des éoliennes à deux kilomètres, à trois kilomètres et à quatre kilomètres. Ce sont quatre grappes différentes. Et à deux kilomètres, je les entends très, très bien. Évidemment, moins fort qu'à un kilomètre, là.

1090

Donc, si on reportait, si on faisait une extrapolation à deux kilomètres de la zone d'influence forte pour ici, au mont Sainte-Marguerite, alors, je pense qu'on passerait de 230 à facilement 300 unités d'habitation. Je remarque aussi qu'il y a beaucoup de chalets. Donc, les chalets, là, habituellement quand on va à un chalet c'est un lieu de repos, c'est un lieu de sérénité, c'est un lieu de calme. On y va pour se reposer. Alors, je crains un peu pour les gens qui ont des chalets.

1095

Au moment où j'écris ce mémoire, j'entends distinctement le bruit des éoliennes situées à 1,1 kilomètre, et ce, même les fenêtres fermées : « Swouch, swouch, swouch », à chaque fois que la pale passe devant le mat, à peu près à chaque seconde. Cette situation perdure depuis plus d'une semaine sans arrêt, mais à différentes intensités. Pour ma part, j'arrive à dormir, mais quand le bruit est trop intense, je dois fermer les fenêtres.

1100

J'ai un petit chalet et un petit loft au-dessus du garage que j'ai aménagé pour la famille et les amis, mais comme ce n'est pas isolé, impossible d'y dormir quand les éoliennes fonctionnent.

1105

À l'extérieur, c'est une autre affaire. Au bruit de pales se mêle un autre bruit qui emplit le ciel et qui semble venir de toutes les directions, un bruit semblable à celui d'un jet qui reste suspendu au-dessus de nos têtes. C'est très agaçant et très agressant au bout d'un moment. Pour du répit, il faut aller se réfugier à l'intérieur.

1110

Un voisin producteur forestier, lorsqu'il va travailler sur ses terres, garde ses coquilles antibruit en permanence tant le bruit est envahissant.

1115

Concernant les producteurs forestiers, puis il y a beaucoup d'acéricultures aussi dans notre région, et je m'aperçois qu'ici aussi, en regardant l'étude d'impact, je vois qu'il y a beaucoup d'acéricultures, une des informations qu'on a eues, les gens, les acériculteurs, une critique qu'ils avaient avec le bruit des éoliennes, c'est le fait qu'ils avaient beaucoup de difficulté à repérer les fuites dans la tubulure. Alors, ça, ça a été vraiment, pour beaucoup d'acériculteurs, c'est un problème puis pour beaucoup de producteurs forestiers, quand ils vont sur leur terre travailler, ils sont très dérangés par le bruit. Évidemment, parce qu'ils se rapprochent beaucoup des éoliennes.

1120

Pourtant, on nous avait bien dit que nos éoliennes c'était la Cadillac des éoliennes et que cette technologie, c'est plus bas que ce qui est accepté dans le département des soins intensifs d'un hôpital. C'est ce qu'on nous avait dit. Sûrement que les promoteurs du mont Sainte-

1125 Marguerite ont dit que leurs éoliennes sont les plus silencieuses sur le marché, nouvelle technologie, et cetera, et cetera. Croyez-moi, il n'en est rien.

1130 J'ai lu aussi qu'ici on avait 12 éoliennes qui étaient ciblées en mode gestion de bruit. Alors, qu'est-ce que ça veut dire, ça? Est-ce que c'est la dernière trouvaille des promoteurs pour rendre leur projet plus acceptable? Alors, est-ce que ça veut dire que, bon, s'ils sont en mode gestion de bruit, ça veut dire qu'il y a vraiment du bruit. Ça veut dire que les autres parcs qu'il n'y a pas d'éoliennes de gestion de bruit, ils font du bruit aussi, puis sans être capable de...

1135 Moi, ce que je peux vous dire, c'est que ça fait deux ans qu'on est assis à une table avec les trois ministères, les Affaires municipales, la Santé et l'Environnement. On est assis avec eux, avec les promoteurs, avec les municipalités et nous, les citoyens. Ça fait deux ans qu'on tente de réduire la vitesse des éoliennes le soir, le jour. C'est surtout le soir où c'est le plus dérangent. Parce qu'il n'y a pas de bruit ambiant. Ça fait deux ans qu'on tente de réduire la vitesse, rien, rien, rien. La prochaine réunion est demain. Alors, je ne sais pas comment on va faire. Il y a des gens qui sont vraiment très perturbés par le bruit.

1140 Plusieurs familles n'arrivent pas à dormir. Une privation de sommeil qui hypothèque sérieusement, non seulement leur qualité de vie, mais leur état de santé. Détresse, soins psychologies, médication. Nous sommes loin des troubles de voisinage causés par le bruit. Il s'agit d'une question de santé publique.

Je veux juste vous dire quelques témoignages de gens près de chez moi :

1150 Monsieur Jacques Dubois, agriculteur dans le Rang 4, résident d'une éolienne située à 925 mètres : « Quand ça a commencé à virer, c'était à fête du Travail, je revenais du Festival du bœuf. On est arrivé à minuit, c'était la fin du monde, c'était l'enfer. C'est là que ça a débuté. La nuit quand c'est bien tranquille, on les entend très bien dans la maison. Avec les fenêtres ouvertes, ça ne sera pas vivable. »

1155 Madame Andrée Savard, riveraine d'une éolienne à 900 mètres : « Chez moi, on entend les éoliennes trois, quatre, cinq jours par semaine. Par exemple, la fin de semaine des 10 et 11 mai, on se demandait si on vivait dans un aéroport ou sur le bord d'une autoroute. »

1160 Monsieur David Graindair, chemin Poudrier, Thetford Mines, 600 mètres d'une éolienne : « J'ai appelé la compagnie pour leur demander d'acheter ma maison puisque le bruit est en train de me rendre malade. Certains soirs, ça enterre le son de la télé, on n'arrive pas à bien dormir. On ne traiterai pas les animaux de cette façon. »

1165 Pour les riverains du projet éolien de l'Érable, il est trop tard. Après deux ans de négociation – c'est ce que je vous disais, là, avec les Directions régionales des différents ministères – rien ne laisse présager la mise en place de mesures de réduction de bruit qui soient concrètes, efficaces et durables.

1170 Un recours collectif, le premier pour un projet éolien au Québec, a été autorisé contre les promoteurs, mais nous sommes encore devant un long processus coûteux et complexe qui n'offre aucune garantie de solution durable. De nombreux autres recours ont été ou seront intentés au cours des prochaines années, mais rien ne pourra compenser les pertes subies ou redonner aux riverains leur quiétude d'antan.

1175 Anticipant ce qui les attendait, la famille de Jean Rivard a quitté la région, mettant en vente leur propriété. Après quatre ans sur le marché, après plusieurs baisses de prix, ils n'ont reçu aucune offre que l'on puisse qualifier de raisonnable. Que fera madame Andrée Savard qui n'arrive pas à dormir à cause du bruit des éoliennes et à qui les médecins recommandent de quitter immédiatement sa résidence? Qui voudra acheter une maison au milieu d'éoliennes bruyantes et envahissantes?

1180 D'autres maisons sont sur le marché depuis des années sans trouver preneur. Ces pertes sont importantes et bien réelles et constituent une atteinte sévère au patrimoine des riverains impactés. Qui a les moyens de prendre 20, 30, 40 % de la valeur de sa propriété ou, encore pire, devenir prisonnier des éoliennes faute d'acheteur?

1185 Si la présence, le bruit et les infrasons des éoliennes constituent une source de problèmes liés à la santé, la dévaluation du patrimoine financier des familles est également une source potentiellement élevée de problèmes pouvant affecter la santé des résidents.

1190 En conclusion, tous ceux qui veulent enfoncer de l'éolien dans la gorge des citoyens qui n'en veulent pas – ce n'est pas le cas ici – auraient intérêt à relire la conclusion du BAPE pour le projet éolien de l'Érable. Alors, je vous cite, Monsieur Germain. Alors, il y a six ans – nous, c'était il y a six ans, le BAPE au mois de novembre 2009 à Saint-Ferdinand, vous étiez alors commissaire :

1195 « Le territoire est habité de façon extensive, ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations et des routes. »

1200 Cinq ans plus tard, les commissaires du BAPE pour le projet éolien de Saint-Cyprien en Montérégie font les mêmes constats et arrivent aux mêmes conclusions que les autres projets éoliens en milieux habités, sur ce qui doit être fait : études sur la santé des riverains; révision des

1205 mesures de bruit; études et compensation pour la dévaluation des propriétés; référendum décisionnel sur l'opportunité d'implanter ces centrales dans les communautés. Rien n'a été fait après cinq ans. Pourquoi? Parce qu'on connaît déjà les réponses qui iraient à l'encontre de l'idéologie du moment, qui commande d'imposer ces machines aux populations.

1210 Les impacts cumulatifs de tout projet éolien industriel en milieu habité, qu'il soit communautaire ou non – bon, ici, le projet, on dit qu'il est communautaire; il n'a de communautaire que le nom, d'après moi, là, parce que ce sont à peu près les mêmes redevances que les autres parcs. Donc, les impacts sont négatifs, majeurs et accablants. Il est donc nécessaire, légitime et vital de surseoir à toute implantation d'éoliennes industrielles en milieu habité, comme l'ont décrété les MRC du Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent, ainsi que
1215 d'autres municipalités au Québec – Saint-Jacques-de-Leeds qui a voté un règlement pour qu'il n'y ait pas d'éoliennes à deux kilomètres; Coleraine, 1,5 kilomètre, qui sont nos voisins – aucune turbine ne devrait être située à l'intérieur d'une distance minimale de protection de deux kilomètres de toute résidence.

1220 Il est impératif d'empêcher toute reproduction de ce modèle de développement socialement irresponsable, économiquement irrationnel et totalement irrespectueux des principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable*.

1225 Les citoyens de Saint-Sylvestre, Saint-Séverin, Sacré-Coeur-de-Jésus n'ont pas à faire les frais des joutes politiques, n'ont pas à subir des pertes, des dommages ou toute autre atteinte à leur santé et qualité de vie. Seuls les territoires non organisés du Québec, déjà reconnus pour leur gisement éolien de qualité exceptionnelle sont susceptibles d'accueillir de tels projets.

1230 Pour ces raisons, j'intime la commission de s'opposer rigoureusement au Projet éolien Mont Sainte-Marguerite.

Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

1235 Merci, Monsieur Charron. À la page 4 de votre mémoire vous faites allusion à un recours collectif?

M. CLAUDE CHARRON :

1240 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1245 La dernière fois que j'avais regardé, c'était marqué qu'il était en attente d'autorisation. Là, vous dites qu'il a été autorisé?

M. CLAUDE CHARRON :

1250 Oui. Nous, il a été autorisé, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1255 **M. CLAUDE CHARRON :**

1260 Là, les deux parties, présentement ce qui arrive avec le recours collectif, les deux parties sont en train de monter leur preuve, là, un côté comme de l'autre. Alors, à tous les mois, il y a quelque chose, il y a des gens qui comparaissent à Québec suite aux demandes des différents avocats.

Alors, c'est ce que je peux vous dire, là, c'est que ça va bon train, oui.

LE PRÉSIDENT :

1265 Donc, il a vraiment été autorisé?

M. CLAUDE CHARRON :

1270 Oui. On s'attend, là, peut-être dans un an, un an et demi, à avoir le procès comme tel. Peut-être à l'hiver 2016-2017, le procès devrait avoir lieu.

LE PRÉSIDENT :

1275 O.K. Il a été autorisé à quelle date, l'avez-vous?

M. CLAUDE CHARRON :

1280 Ça fait déjà proche d'un an, là. Oui, je pense que c'est l'automne passé.

LE PRÉSIDENT :

L'automne dernier?

1285 **M. CLAUDE CHARRON :**

Oui.

LA PRÉSIDENT :

1290
Donc à l'automne 2014, très bien. Je vous remercie.

1295

M. MICHEL VACHON
M. CLAUDE CHARRON

LE PRÉSIDENT :

1300
Alors, nous allons inviter, pour les prochains présentateurs de mémoires, donc nous avons monsieur Michel Vachon accompagné monsieur Claude Charron. Bonsoir, Monsieur Vachon.

M. MICHEL VACHON :

1305
Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire. Alors, actuellement au Québec, il y a 30 projets éoliens en exploitation et d'autres à venir, comme celui de mont Sainte-Marguerite pour lequel on est ici ce soir. Et ces projets-là, dans le fond, font en sorte qu'à peu près 10 000 foyers sont situés dans un rayon de plus ou moins deux kilomètres de toute éolienne. Dix mille foyers, c'est pas mal de monde aussi.

1310
Malgré cela, le ministère de l'Environnement ne dispose d'aucune étude sur ce que vivent les citoyens lorsqu'ils sont à proximité d'éoliennes géantes, comme celles qu'on veut implanter ici dans la région.

1315
Alors, est-ce que ceux qui vivent près de ces éoliennes-là, est-ce qu'ils sont bien, est-ce qu'ils entendent beaucoup de bruit? Est-ce qu'ils entendent souvent du bruit? À quel niveau? Est-ce que leur sommeil est perturbé? Est-ce que leur qualité de vie est perturbée? Ce sont des questions auxquelles le ministère n'a aucune réponse puisqu'il n'a pas fait d'étude vraiment. Il en a fait, mais il a perdu les données. Donc, on n'en a pas.

1320 Et Claude Charron et moi, on a voulu répondre à ces questions-là en adressant des questionnaires à tous les résidents vivant dans le parc éolien de l'Érable, 194 questionnaires ont été adressés. Les questions du sondage ont été réalisées avec l'aide de la Direction de Santé publique de la région, basée à Victoriaville, et les sondages ont été reçus à l'ACEF de Thetford Mines qui a aussi numérisé ces sondages-là.

1325 Alors, donc le questionnaire était facile à remplir. Il fait partie du mémoire que je dépose, que nous déposons, que vous avez reçu. Et des 194 questionnaires qu'on a postés, 117 ont été retournés dans les temps prescrits. Un a été annulé puisqu'il ne comportait pas de réponses, donc on a 116 questionnaires sur 194, ce qui correspond à 60 % des gens habitant le parc éolien de L'Érable.

1330 Quelles sont les réponses qu'on a obtenues? 29 % des résidents qui ont répondu au questionnaire disent qu'ils sont très dérangés ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes. Si on ajoute à ceux qui disent ça, ceux qui sont moyennement dérangés, le taux monte à 46 %. C'est près de la moitié des gens qui ont répondu au questionnaire.

1335 On a comparé aussi ce dérangement-là à d'autres bruits dans l'environnement, dont les VTT, dont la circulation routière. Alors, le deuxième bruit perçu comme très dérangeant, ce sont les VTT; 10 % des répondants ont dit que ça les dérangeait énormément. Et ensuite, la circulation routière 9 %. Donc, les éoliennes dérangent trois fois plus de résidents, fortement, que le bruit suivant, en proportion, qui sont les VTT.

C'est un premier résultat de notre sondage.

1345 Un deuxième résultat de notre sondage, 30 à 40 % des répondants disent qu'ils sont dérangés dans leur sommeil par le bruit des éoliennes. C'est-à-dire que les éoliennes les empêchent de s'endormir le soir ou encore qu'elles les réveillent dans la nuit, ou encore qu'une fois réveillés pour une autre raison, elles les empêchent de se rendormir. Et là, tous les spécialistes de la santé sont conscients de ce qu'une mauvaise qualité de sommeil peut engendrer comme répercussions sur la santé.

1350 Le troisième résultat que l'on a obtenu. On a voulu savoir le niveau de dérangement, si ça dérangeait, parce qu'il y a des gens que ça ne dérange pas. Il faut savoir que les éoliennes, ça ne tourne pas tout le temps non plus, et quand ça ne tourne pas, ça ne dérange pas, c'est bien entendu. On a voulu savoir : est-ce que vous êtes dérangé? Si vous l'êtes plus à l'extérieur, plus à l'intérieur, les portes, les fenêtres fermées ou les portes ouvertes, les fenêtres ouvertes.

1360 Alors, les réponses à ces questions-là : 32 %, ça, c'est le tiers des répondants qui disent : « On est très dérangé par le bruit des éoliennes quand on est à l'extérieur de notre maison, de notre résidence, de notre chalet pour vaquer à nos occupations. » Ça, c'est le tiers des résidents.

« Quand on est dans notre maison », c'est 20 % des résidents qui ont dit être très dérangés par le bruit des éoliennes lorsque les fenêtres sont ouvertes. Lorsque les fenêtres sont fermées, ce dérangement-là important tombe à 9 %.

1365 Donc, quatrième résultat qu'on a obtenu par notre sondage, c'est le résultat qui nous a le plus frappés, on ne s'y attendait pas. Alors, la question était : « Êtes-vous satisfait de votre milieu de vie des 12 derniers mois? » Le sondage a été fait au moment où le parc est en opération depuis près de deux ans. Alors, 28 % des répondants se disent satisfaits de leur milieu de vie, 14 % très satisfaits pour un total de satisfaction de 42 %. À l'opposé, 18 % des gens répondent être insatisfaits de leur milieu de vie et 27 % très insatisfaits de leur milieu de vie. C'est donc dire que les très insatisfaits, 27 %, sont deux fois plus nombreux que les très satisfaits à 14 %.

1370 Et là, il faut mettre cette donnée-là en contexte. L'Institut de statistique du Québec a fait un sondage en 2007 au travers le Québec pour savoir – un sondage sur plusieurs questions, dont :
1375 « Est-ce que vous êtes content du quartier que vous habitez? » Au Québec, en 2007, lorsqu'on fait l'ensemble des résultats des Québécois 89 % des Québécois sont contents du milieu où ils habitent en 2007. La référence, elle est là aussi.

1380 À Bromont cet été, la Ville de Bromont a fait un sondage sur la qualité de vie des résidents, la satisfaction par rapport aux services municipaux, et là, 99 % des Bromontois se disent ou disent qu'il est très satisfaisant de vivre dans leur ville; 96 % recommanderaient de vivre à Bromont. Et là, il faut comparer ce chiffre-là avec le maigre 42 % des gens de l'Érable qui se disent satisfaits de vivre là où ils vivent dans le parc éolien de l'Érable.

1385 Je termine par deux points, deux recommandations que nous faisons, une unième fois que vous les entendez ou que vous les avez lues. Alors, nous, on pense qu'il faudrait imposer une distance de deux kilomètres. Personnellement, j'habite à 2,3 kilomètres de toute éolienne. Si j'avais répondu aux questions de notre questionnaire, j'aurais dit qu'elles ne me dérangent pas. Parce qu'à 2,3 kilomètres, je les entends de temps en temps, mais elles ne me dérangent pas. Je les vois, mais elles ne me dérangent pas. Mais quand on reste à 500 mètres, quand on reste à 800 mètres, quand on reste à 1 200 mètres, ça, c'est une autre histoire. Et chez nous, ce sont des 2 mégawatts, ce ne sont pas des 3,2 mégawatts. Et c'est certain que là, c'est pire.

1395 La deuxième recommandation que nous on fait, c'est de dire que la note d'instruction, bien
sûr, on l'a dit avant nous, elle n'est pas bonne pour mesurer ce bruit-là qui est un bruit typique, qui
est un bruit caractéristique, différent d'autres bruits industriels pour lesquels la note d'instruction
peut être fort valable. Mais pour les éoliennes, le ministère le sait, le ministère se traîne les pieds,
1400 il ne le fait pas parce que c'est une idéologie. Le vert, l'éolien, ça se vend, c'est bon. Alors, la note
d'instruction, on se la passe où je pense.

Je finirais, si vous me permettez, avec trois leçons : on a appris des centaines de leçons de
cette lutte-là qu'on a faite au projet éolien. J'en retiens trois pour, comment dire, peut-être qu'elles
peuvent être utiles ici ou dans le milieu.

1405

M. CLAUDE CHARRON :

Une sorte de mise en garde, comme je disais au tout début.

1410

M. MICHEL VACHON :

La première leçon que nous on a tirée, ça concerne le réseau routier. Alors, une
municipalité, que ça soit Saint-Sylvestre ou Saint-Séverin ou Sacré-Coeur-de-Jésus, la valeur
foncière d'une municipalité, elle se trouve dans ses routes. Et puis le plus gros budget municipal, il
se trouve dans les routes itou, par l'entretien des chemins.

1415

Alors, il faut s'imaginer 10, 15, 20, 30, 40 000 passages de véhicules lourds sur les routes
d'une municipalité qui n'est pas conçue pour ça. Alors, le résultat est assuré : une détérioration
manifeste du réseau routier.

1420

Bien sûr, les promoteurs disent : « On va remettre en ordre. » Ce qu'ils ne font pas. Ce
qu'ils ont fait à Saint-Ferdinand, par ailleurs, pourquoi? À Saint Ferdinand, la mairie de Saint-
Ferdinand, la marie de Sainte-Sophie, tout à côté, a dit au promoteur : « Tu veux réparer nos
routes? Parfait. On te croit, mais on va te faire signer une entente notariée qui va t'obliger à mettre
1425 en fiducie de l'argent pour s'assurer que nous, on ne restera pas avec des chemins dévastés si
jamais il te prenait l'envie de nous laisser avec ça. » 5,7 millions de dollars ont été versés en
fiducie avec une entente en bonne et due forme. Et si vous allez aujourd'hui à Saint-Ferdinand
dans les chemins de campagne, on a de très bons chemins. Faites le tour aussi à Saint-Jean-de-
Bréboeuf; ils n'avaient pas pris cette précaution-là, les chemins à Saint-Jean-de-Bréboeuf sont
1430 exécrables.

Première leçon que nous on tire du parc éolien de l'Érable. Je ne comprends pas que le gouvernement du Québec n'oblige pas toute municipalité qui veut avoir des éoliennes à signer une telle entente. Mais bon, ça, c'est une autre histoire.

1435

La deuxième leçon qu'on tire de ces projets-là, c'est que la construction d'un parc éolien et son exploitation vont entraîner d'énormes désagréments. Je le sais, je les ai vécus. Parfois, il y avait 600 camions qui passaient devant chez nous, mais bon. Alors, là, il y a une perturbation grave et des citoyens vont en payer le prix.

1440

Alors, il faut oublier le comité de suivi qui est plein de monde qui sont pour l'éolien, ça fait qu'ils ne vont pas vous écouter, si vous avez des préjudices subis. Ils ne vont pas vous écouter. Le maire non plus.

1445

Alors, qu'est-ce qu'il faut? Alors, il faut trois choses, je dirais : la première, se plaindre à la Direction régionale du ministère de l'Environnement pour les manquements au décret. Chez nous, le promoteur arrivait à 5 h 30 du matin, alors que dans le décret, il avait annoncé dans son étude d'impact, qu'il commencerait les travaux à 7 h. Alors, nous, qu'est-ce qu'on a fait? On s'est mis dans son chemin puis on a dit : « Tu ne passes pas ici ce matin. » La police est venue et finalement ils ont réussi à se policer, puis commencer à l'heure qu'ils avaient dit qu'ils commenceraient dans le décret. Alors, il ne faut pas se gêner. Cinq, six personnes, c'est suffisant pour empêcher un camion de passer, je vous le dis. On l'a fait.

1450

La troisième chose, c'est aussi les recours collectifs. On en a parlé avant. On a intenté un recours collectif. Je ne s'y pas partie prenante puisque que je ne reste pas dans le parc éolien.

1455

La dernière leçon qui importe c'est qu'il faut prendre des notes, il faut noter s'il y a quelque chose qui ne marche pas. Peut-être qu'ici tout va être très bien, je le souhaite ardemment. Si ce n'était pas le cas, il faut prendre des notes, il faut filmer. Alors, tout le monde maintenant a à sa disposition des téléphones intelligents. On peut filmer les agressions subies. Et là, devant cette preuve-là, c'est assez dur de dire qu'on n'a pas fait, si on l'a fait et qu'on n'a pas passé à telle vitesse si on a passé à telle vitesse, ou si on a fait de la poussière. Chez nous, il y avait de la poussière, les maisons n'étaient pas reconnaissables et le promoteur disait : « Non, non, on a tout fait. » Bien là, on a filmé, puis là, le promoteur a dit : « Ah bien, oui, c'est vrai qu'il y avait de la poussière. » Bien oui, mais c'est ça.

1460

1465

Alors, voilà trois leçons que nous on a tirées de l'expérience du parc éolien de l'Érable et que je trouvais important de communiquer. Parce que là, il faut savoir qu'ici, il y a une classe de gens qui va souffrir. Ce ne sont pas les gens à Saint-Sylvestre dans la municipalité, puisqu'eux ils sont à 1,5 kilomètre. Ils vont les entendre assez distinctement, pas pour peut-être les nuire. Il y a

1470

1475 une population qui va être – on parle de 230 personnes à moins d'un 1,5 kilomètre; ces gens-là, en campagne, qui ne se sont pas trop manifestés, on n'a pas trop cherché à les entendre non plus, c'est manifeste, je l'ai vu dans l'étude d'impact, ces gens-là vont souffrir. Des gens seront obligés de déménager, des gens seront obligés de consulter, des gens n'aimeront plus vivre chez eux. Alors, c'est ce qui va arriver. C'est la qualité de vie, ça, Madame, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1480 Alors, Monsieur, je vous remercie pour votre présentation.

M. MICHEL VACHON :

Merci.

1485 **LA COMMISSAIRE :**

Je m'excuse, j'avais une ou deux questions. Dans le sondage que vous avez réalisé où vous tentez d'évaluer la satisfaction des résidents par rapport à leur milieu de vie, est-ce que vous avez un autre sondage qui vous permettrait de faire un comparatif avant l'implantation de...

1490 **M. MICHEL VACHON :**

1495 Non, je ne l'ai pas. Je me fie, vous voyez, nous on reste dans une très belle campagne. C'est merveilleux. C'est dans les Appalaches. Comme ici, d'ailleurs. Et, normalement, là où on reste, on doit s'attendre qu'on est satisfait. Si on n'est pas satisfait, on déménage, normalement.

1500 C'est pour ça que j'ai travaillé fort pour trouver des études au Québec, au Canada sur le taux de satisfaction du milieu de vie. Il n'y en a pas tant que ça. J'en ai trouvé deux, une à Bromont, cette année, puis l'autre en 2007. Il y en a peut-être d'autres. Mais je me dis que normalement, là où tu restes, tu devrais aimer ça, à moins que tu sois très pauvre, que tu n'aies pas d'argent pour déménager, c'est possible aussi. Mais normalement, on aime où est-ce qu'on reste. Moi, personnellement, j'adore où est-ce que je reste et je ne voudrais pas déménager. Puis je me dis que la plupart des gens, ça doit être comme ça aussi.

1505 Alors, c'est pour ça qu'on a des forts taux de satisfaction. Si on y avait pensé, peut-être qu'on l'aurait fait. Ce sont des citoyens qui ont financé cette étude-là. C'est incroyable. On est au Québec, les ministères n'ont pas voulu se mêler de ça. On leur a demandé de le faire, ils n'ont pas voulu le faire. Les municipalités qui ont approuvé les projets, qui ont 200 000 \$ par année, ils n'ont pas voulu le faire non plus.

1510 J'ai ma petite idée de la raison pour laquelle ils n'ont pas voulu le faire. Et quand on leur a
présenté ça, aux maires de la région, ils étaient atterrés des résultats. Ils ne s'attendaient pas à ça
tout à fait. Et ils se sont demandé tout de suite : « Allez-vous rendre ça public? » C'était ça, leur...
oui, on l'a rendu public. Très certainement.

1515 **M. CLAUDE CHARRON :**

1520 Juste pour rajouter quelque chose. Pour nous, ce sondage-là était important pour aller
rejoindre tout le monde. On savait qu'il y avait des gens qui s'identifiaient, là, ceux qui se
plaignaient, les plaintifs. C'était souvent les mêmes et puis tout ça. Mais là, on disait : il y a
beaucoup de gens. On ne connaît pas tout le monde, là. Alors, c'est important pour tout le monde,
pour les municipalités, pour les ministères de ratisser, d'aller dans chaque foyer, que les gens
puissent s'exprimer, s'ils entendent des bruits, s'ils sont vraiment incommodés par le bruit.

1525 À partir de ça, à partir d'un portrait global, on va pouvoir apporter des solutions, on va
pouvoir apporter des correctifs, mais c'est important d'avoir le portrait global de la situation.

1530 Puis pour répondre à votre question, si on avait fait un sondage avant, on a fait
effectivement un sondage pendant, avant la réalisation du projet, mais ça n'avait pas rapport avec
le bruit. Parce que tout le monde nous disait : « Bien, arrêtez donc de vous plaindre, là. Tout le
monde en veut des éoliennes, tout le monde est pour ça. » Bien, ce qu'on a fait, on a engagé une
firme de sondage professionnelle. Alors, eux, ils ont fait un sondage dans la population et on s'est
aperçu que ce n'était pas la majorité des gens qui voulait des éoliennes. À Saint-Ferdinand, c'était
44-44; à Sainte-Sophie c'était 57 % des gens qui étaient en défaveur des éoliennes contre 35 qui
était en faveur.

1535 Alors, à partir de ce moment-là, les autorités ont arrêté de dire que la majorité des gens
voulait des éoliennes. Alors, on voit que la perception et la réalité sont souvent deux choses.

1540 Alors, nous, pour aller au fond des choses, c'est ce qu'on dit; il n'y a rien de mieux que
procéder avec rigueur et demander l'aide de professionnels. On a demandé l'aide de
professionnels également pour notre sondage, pour avoir des statistiques. Et, bon, on pourra les
critiquer, on pourra bien toujours les critiquer, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut tirer là des
leçons de ça.

1545 Alors, merci beaucoup.

LA COMMISSAIRE :

1550

Peut-être une dernière question à propos du sondage. Est-ce que vous aviez dans votre sondage une section sur le profil des répondants avec laquelle vous pouviez faire des corrélations, que ce soit en fonction de l'âge ou d'autres données?

1555

M. MICHEL VACHON :

1560

En fait, on aurait aimé avoir de l'aide professionnelle pour faire l'évaluation du sondage. Ce sondage-là, je pense qu'on a mis peut-être 100-150 heures pour le réaliser, pour en compiler les résultats. On n'est pas des professionnels. On n'a pas pu faire tous les jeux statistiques qu'habituellement des équipes expérimentées peuvent faire et tirer.

1565

Il aurait été intéressant, par exemple, de voir ceux qui demeurent dans un rayon d'un kilomètre et moins, est-ce qu'ils se distinguent de ceux qui demeurent dans un rayon de 1,5 kilomètre et plus, par exemple? Probablement que la réponse est oui, mais faute de moyens, on n'a pas fait... on a un portrait des gens, on sait combien habitent à Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, par exemple, ou Saint-Pierre-Baptiste. On sait combien ont un chalet, d'autres une résidence permanente. On sait ce genre de chose là, mais on n'a pas beaucoup de données qu'on pourrait aussi mettre en relation avec des questions ou des réponses au sondage. On n'a pas ça vraiment.

1570

Merci. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1575

Messieurs, je vous remercie. D'ailleurs, en passant, dans le sondage, vous avez mis dans l'annexe donc le sondage lui-même, on a les formulaires ici qui ont été... donc, ce que j'en comprends, c'est exactement ces formulaires-là qui ont été remplis.

1580

M. CLAUDE CHARRON :

Exactement le formulaire qu'on a distribué à tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

1585

Très bien. Je vous remercie.

M. MARIO LEHOUX

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, je vais inviter monsieur Mario Lehoux à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

1595 **M. MARIO LEHOUX :**

Bonsoir, bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1600 Durant la pause café tout à l'heure j'ai discuté avec monsieur William Shemie, puis il me disait que s'il y a des gens intéressés, ils peuvent s'inscrire sur le site du parc éolien. Il y a une rubrique pour ça, axée pour les gens qui veulent offrir leurs services.

1605 Donc, la demande que je fais, que j'ai pour le promoteur du projet, pour les maires des municipalités est de privilégier les gens locaux qui se manifestent pour participer au projet et de privilégier les ressources locales. Est-ce que je peux avoir votre engagement sur ce point?

Merci.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Lehoux, pour votre témoignage. Si j'ai bien compris, pour savoir, vous avez parlé du chemin...

1615 **M. MARIO LEHOUX :**

Fermanagh?

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, c'est un chemin, si j'ai bien vu...

M. MARIO LEHOUX :

1625 L'accès se fait par Saint-Elzéar.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est par la Route 216?

1630

M. MARIO LEHOUX :

Oui. La Route 216, c'est le rang Sainte-Anne, après ça, c'est le rang Saint-André, après ça c'est le rang Fermanagh. C'est la trail de ski-doo essentiellement qui passe à cet endroit-là.

1635

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, le long de ce qu'on appelle la route Beurivage?

1640

M. MARIO LEHOUX :

Rouge Beurivage, mais parallèle à la route Beurivage dans les terres. C'est un petit rang, vraiment un petit rang.

1645

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, là, je le vois.

M. MARIO LEHOUX :

1650

Moi, on est à la toute fin de la route carrossable, c'est là que je suis. Après ça, ça devient en VTT et la trail de motoneige l'hiver.

LE PRÉSIDENT :

1655

Très bien. Donc, les éoliennes T-28, T-29 sont là.

M. MARIO LEHOUX :

1660

Sont dans ce coin-là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie.

1665

M. BERTRAND GAGNÉ

LE PRÉSIDENT :

1670 Je vais maintenant inviter, monsieur Bertrand Gagné. Bonsoir, Monsieur, à vous la parole.

M. BERTRAND GAGNÉ :

1675 Bonsoir, Monsieur Germain, Madame Gendron. Je voudrais simplement faire un témoignage en faveur d'un projet éolien qui peut s'implanter un peu ici et là dans la province.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1680 Je vous remercie. Pour bien comprendre, le Conseil municipal a modifié son règlement touchant la problématique de la distance séparatrice?

M. BERTRAND GAGNÉ :

1685 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1690 C'est quoi les distances actuellement?

M. BERTRAND GAGNÉ :

1695 Bien, présentement, le Conseil a une différence de 1 000 mètres qu'il demande entre l'habitation et l'éolienne. Alors, à 1 000 mètres, là, il y a à peu près juste quatre éoliennes qu'il serait possible d'installer dans la municipalité de Saint-Pierre. Alors, je ne pense pas qu'il y ait aucune compagnie qui soit intéressée à faire un projet de parc éolien pour quatre éoliennes.

1700 Alors, si on baisse la distance séparatrice comme dans toutes les autres paroisses à 500 ou 550 mètres, bien, ça peut être un projet qui peut rapporter peut-être 35-40 éoliennes qui seraient disponibles d'être installées dans la paroisse. Et donc, des redevances appréciables pour la municipalité et aussi pour les producteurs qui sont susceptibles d'avoir des éoliennes chez eux par des contrats d'option qui ont été signés dernièrement.

1705 Alors, c'est pour cette raison qu'on ne peut pas passer à côté d'un projet semblable. C'est un projet positif pour toute la région puis il y a bien des paroisses qui attendent après les décisions de Saint-Pierre pour aller de l'avant avec leur propre projet eux autres mêmes.

1710 Alors, on espère que le Conseil va décider à changer son règlement pour aboutir à quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

1715

M. BERTRAND GAGNÉ :

Merci beaucoup.

1720

M. STÉPHANE LACHANCE

LE PRÉSIDENT :

1725

Je vais maintenant inviter monsieur Stéphane Lachance.

M. STÉPHANE LACHANCE :

1730

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

1735

M. STÉPHANE LACHANCE :

1740

Monsieur le président, Madame la commissaire. Alors, ce soir je vais aborder trois thèmes dont le bruit, l'impact sur la valeur foncière et l'acceptabilité sociale. Alors, je commence par le bruit.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Lors de l'audience du BAPE le 20 octobre 2015... »

1745 **Fin de la phrase à la page 7 : « ... à leur demander de se confier à leur agresseur. »**

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lachance, c'est pour vous dire il vous reste cinq minutes.

1750

M. STÉPHANE LACHANCE :

Cinq minutes, parfait. Je vais parler de l'impact sur la valeur foncière.

1755

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7 : « Voici l'avis à la page 52 du rapport d'enquête du BAPE... »

Fin du mémoire.

1760

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Lachance, pour votre présentation. Alors, bien entendu, comme on l'a mentionné, vous avez porté une attention particulière au bruit dont ça fait partie, bien entendu, des enjeux que la commission va examiner, la fameuse question du bruit. On va essayer de donner le meilleur éclairage possible concernant ce dossier-là, qui semble être celui qu'on nous a communiqué beaucoup ce soir avec les précédentes interventions.

1765

Alors, je vous remercie.

1770

M. STÉPHANE LACHANCE :

Merci.

1775

M. RICHARD THÉRIEN

LE PRÉSIDENT :

1780

Alors, je vais maintenant inviter la Corporation D.É.F.I., monsieur Richard Thérien, à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

M. RICHARD THÉRIEN :

1785 Bonsoir, Monsieur Germain. Bonsoir, Madame Gendron.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1790 Merci, Monsieur Thérien, pour votre témoignage.

M. RICHARD THÉRIEN :

1795 Merci.

M. MARC AUGUSTE

1800 **LE PRÉSIDENT :**

1805 Alors, nous avons un dernier participant qui est inscrit. Je vais inviter monsieur Marc Auguste, donc qui est une présentation verbale. Donc, on accorde à monsieur Auguste, une dizaine de minutes.

 Bonsoir, Monsieur Auguste, à vous la parole.

M. MARC AUGUSTE :

1810 Bonsoir et merci d'avoir accepté un peu tardivement mon invitation. Voilà, je vais être très bref. C'est un commentaire que je veux faire.

1815 D'abord, je me présente, Marc Bonaparte Auguste, un citoyen du Québec et très soucieux de l'environnement. Et au niveau des éoliennes, j'ai remarqué que beaucoup de gens étaient surtout préoccupés par le fait que c'est le bruit qui est l'élément primordial qui contrarie le monde. Le bruit créé par l'éolienne.

1820 Comme vous le savez, je ne vous apprends absolument rien, il y a les recherches qui sont faites, surtout au Japon, et c'est un problème qui est résolu, le problème du bruit des éoliennes. Et les recherches ont été faites par le professeur Yuji Ohyav à l'Université de Kyushu.

1825 Il a inventé une lentille qu'on appelle la lentille à vent, *a wind lens*. Et le *wind lens* est appliqué directement sur les pales, en face des pales, et le bruit est éliminé; à 95-99 % le bruit est totalement éliminé.

1830 Et comme vous le savez le gouvernement japonais va procéder incessamment au remplacement du réacteur nucléaire, des réacteurs nucléaires de Fukushima par des éoliennes qui porteront la lentille du professeur Ohyav. Et c'est un parc de 500 éoliennes avec des *wind lens*. Et déjà, je pense qu'en Espagne, on commence à ajouter des lentilles. Les lentilles peuvent être ajoutées pour éliminer le bruit.

1835 Alors, je ne sais pas, étant donné que le projet de Sainte-Marguerite est en branle, mais on pourrait peut-être inclure ou plutôt exiger de la compagnie que les éoliennes soient munies d'une lentille japonaise.

Alors, en gros, c'est ce que je voulais dire pour peut-être, à l'avenir, que toutes les éoliennes qui causent des problèmes soient équipées.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que vous êtes capable de me répéter le nom du professeur japonais?

M. MARC AUGUSTE :

1845 Le nom, c'est le professeur Yuji.

LE PRÉSIDENT :

1850 Yuji?

M. MARC AUGUSTE :

1855 J-U-J-I, Ohyav, O-H-Y-A-V, de l'Université de Kyushu – comme ça se prononce, Kyushu. D'accord?

LE PRÉSIDENT :

1860 Très bien.

M. MARC AUGUSTE :

1865 Et vous pouvez aller sur Internet et vous allez voir la construction même d'une lentille, comment c'est fait. Et c'est très, très intéressant à voir et peut-être avoir aussi les explications directes du professeur Ohyav.

LE PRÉSIDENT :

1870 Très bien. Alors, je vous remercie pour l'information.

M. MARC AUGUSTE :

Merci.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée.

1880

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

1885 Donc, monsieur Auguste était la dernière personne qui s'était inscrite pour présenter, faire un témoignage ou présenter un mémoire pour ce soir.

1890 Alors, c'est pour indiquer que demain, nous allons poursuivre l'audition des mémoires à compter de 13 h 30. Alors, nous avons demain neuf présentations qui sont prévues à l'horaire. Je vous invite à venir assister à l'audience, donc demain à 13 h 30.

1895 Et sur ce, je vous vais vous souhaiter une bonne fin de soirée, mais avant de terminer complètement, donc je n'avais pas d'indication qu'il y avait des rectifications faites par les mémoires. Mais comme j'ai mentionné au discours d'ouverture, il y a possibilité de faire des rectifications par écrit pendant environ une semaine après la présentation des mémoires. Donc, à compter de demain, on va vous laisser une possibilité d'une semaine pour faire des rectifications en prenant connaissance des mémoires.

1900

Alors, bien entendu, c'est important de le mentionner. Les mémoires sont toujours conservés confidentiels, donc ils ne sont pas publiés par le BAPE tant qu'ils n'ont pas été présentés. Donc, ce soir les gens ont fait des synthèses, dans plusieurs cas des synthèses de leur mémoire. Donc, il peut y avoir beaucoup plus d'informations qui sont contenues dans les mémoires, c'est pour ça qu'on permet aux gens de prendre connaissance des mémoires et on leur donne un délai à ce moment-là d'une semaine pour produire des rectifications.

1905

Alors, sur ce je vous souhaite une bonne fin de soirée.

1910

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2015, 13 H 30

1915

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1920

ET J'AI SIGNÉ :

YOLANDE TEASDALE, s.o.b.